

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil vingt un, le vingt-trois janvier à 14 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 13/01/2021

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P. et Mmes
ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents excusés : Mr LESBROS JM. *qui donne pouvoir* à Mr PESCE A. et Mr JACOMET M..

Objet: redevances Eau/Assainissement 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des redevances Eau/Assainissement 2020 et propose de ne pas augmenter pour cette nouvelle année.

A l'unanimité des membres présents, les tarifs suivants sont validés pour 2021 :

- redevance "eau" particulier = **125.60€ TTC**
100.20+Taxe Pollution (0.29) avec une TVA à 5.5%
- redevance "assainissement" particulier = **78€ TTC**
60.52+Taxe Modernisation (0.155 soit 0.16) avec une TVA à 10%
- **Règlement de service = 80€ TTC** pour une fermeture et **80€ TTC** pour une réouverture
- **coefficients pour les forfaits professionnels**= il s'agit d'une redevance "particulier"
multipliée par le coefficient correspondant à l'établissement :
 - Centre de Vacances (400 pers. et +) = **coeff 12**
 - Centre de Vacances (200 pers. jusqu'à 400) = **coeff 6**
 - Centre de Vacances (jusqu'à 200 pers.) = **coeff 3**
 - Restauration avec Hébergement = **coeff 3**
 - Petit Commerce = **coeff 1**
- **les redevances seront facturées par moitié au semestre** (avril et septembre)

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2021 004-210400909-20210123-DE_2021_004-DE